

PROTOCOLE D'UPSALA

SACHANT QUE le cours de l'histoire a enregistré un rythme de changement toujours plus important, en conséquence de quoi la demande en énergie a augmenté rapidement durant les 200 ans écoulés depuis le début de la Révolution industrielle ;

SACHANT QUE l'approvisionnement énergétique nécessaire provient essentiellement du charbon et du pétrole, constitués en quantité limitée dans le passé géologique, de telles ressources étant inévitablement sujettes à raréfaction ;

SACHANT QUE le pétrole fournit 90 % du carburant pour les transports, essentiels au commerce, et joue un rôle critique dans l'agriculture, nécessaire pour nourrir une population en expansion ;

SACHANT QUE le pétrole est réparti inégalement sur la Planète pour des raisons géologiques bien connues, l'essentiel étant concentré dans cinq pays bordant le Golfe persique ;

SACHANT QUE toutes les principales zones productives ont été identifiées à l'aide de technologies de pointe et de connaissances géologiques perfectionnées, étant dorénavant manifeste que la découverte a atteint un pic dans les années 60 ;

SACHANT QUE le pic de découverte mène inévitablement à un pic correspondant durant la première décennie du 21^{ème} siècle, en assumant l'extrapolation des caractéristiques de la production passée et aucun déclin radical de la demande ;

SACHANT QUE l'avènement du déclin de cette ressource critique affecte tous les aspects de la vie moderne, avec les conséquences politiques et géopolitiques que cela implique ;

SACHANT QU'il est impératif de planifier une transition organisée vers le nouvel environnement, en prenant des mesures anticipées pour réduire le gaspillage d'énergie, stimuler le recours à des substituts énergétiques et étendre la durée de vie du pétrole existant ;

SACHANT QU'il est souhaitable de relever les défis ainsi émergents de manière coopérative, de façon à traiter les problèmes de changement climatiques qui y sont liés, la stabilité économique et financière ainsi que les menaces de conflits pour l'accès aux ressources critiques ;

Il est maintenant proposé

1. De réunir une convention de nations pour considérer le problème dans l'optique de parvenir à un accord sur les objectifs suivants :

- a. éviter l'exercice de profit dérivant de la pénurie, de façon à ce que le prix du pétrole reste raisonnablement lié au coût de sa production ;
- b. permettre aux pays pauvres de pouvoir payer leurs importations ;
- c. éviter de déstabiliser les flux financiers en raison de prix du pétrole trop élevés ;
- d. encourager les consommateurs à éviter le gâchis ;
- e. stimuler le développement des énergies alternatives.

2. Un tel accord devra comporter les provisions suivantes :

- a. aucun pays ne devra produire de pétrole au-delà de son Taux de Diminution de Production courant, qui est défini sur la production annuelle en tant que pourcentage de la quantité estimée restant à produire ;
- b. chaque pays importateurs devra réduire ses importations pour qu'elles coïncident avec le Taux de Diminution de la Production Mondiale.

3. Des provisions détaillées devront être définies en respect de la définition des catégories de pétrole, des exemptions, des qualifications et procédures scientifiques pour l'estimation des découvertes futures et de la production.

4. Les pays signataires coopèreront pour fournir des informations sur leurs réserves, qui rendront possible un audit technique permettant de déterminer précisément le Taux de Diminution de la Production.

5. Les pays auront le droit de contester l'estimation de leur Taux de Diminution de la Production dans l'éventualité de circonstances modifiées.

**Proposé par Colin J. Campbell et Kjell Aleklett
Uppsala Hydrocarbon Depletion Study Group
Université d'Uppsala, Suède**